

DECLARATION DE YAOUNDE
SUR LES POLITIQUES CULTURELLES ET LE DEVELOPPEMENT DES
INDUSTRIES CULTURELLES EN AFRIQUE CENTRALE

Nous, participants au séminaire « Politiques Culturelles et Développement des Industries Créatives et Culturelles » pour les pays d’Afrique centrale, organisé à Yaoundé, du 14 au 19 septembre 2009, par l’Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OCPA) et l’Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), en collaboration avec le Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et pour le Développement des Langues Africaines (CERDOTOLA), adoptons la Déclaration dont la teneur suit :

Considérant la richesse des patrimoines culturels et artistiques et la créativité de l’Afrique, consacrées par la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples,

Considérant le potentiel que ces richesses représentent pour le développement d’industries culturelles à part entière, aptes à contribuer au développement culturel, humain, social et économique des pays d’Afrique centrale, au bénéfice premier de leurs populations, et à renforcer la position de la région sur la scène mondiale,

Conscients aussi des menaces que la globalisation fait peser sur nos industries culturelles naissantes, compte tenu de la pauvreté de nos moyens de production et de diffusion,

Prenant acte des engagements pris par les Etats, les organisations d’intégration régionale et les organisations internationales pour promouvoir le développement des industries culturelles en Afrique, consacrés notamment par la Convention de l’UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, entrée en vigueur en mars 2007, et par le Plan d’action de l’Union Africaine sur la promotion des industries culturelles et créatives en Afrique, adopté à Alger en octobre 2008,

Ayant étudié à l’occasion du séminaire les nombreux problèmes qui entravent le développement des industries culturelles en Afrique centrale, dont une large part a trait à un environnement politique, institutionnel et réglementaire très peu favorable,

Considérant enfin qu'à quelques exceptions près, les partenaires de la coopération portent encore peu d'attention aux industries culturelles de l'Afrique centrale, comparativement à leurs efforts dans d'autres régions,

Exhortons les Etats et les organisations d'intégration régionale de l'Afrique centrale, en particulier la CEEAC et la CEMAC, à élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes, adaptées aux enjeux du développement culturel, aux besoins spécifiques de la région et au contexte général de la globalisation,

Appelons en particulier les Etats, dans ce cadre, à s'atteler à l'élaboration et la mise en application d'un statut spécifique pour les artistes ainsi que pour les opérateurs et entrepreneurs culturels, afin de garantir leurs droits et d'assurer leur reconnaissance en tant qu'agents socio-économiques à part entière,

Demandons avec insistance aux Etats et aux organisations d'intégration régionale de concentrer leurs efforts sur le développement des marchés culturels nationaux et du marché régional, ainsi que sur le développement de petits marchés locaux et transfrontaliers, tout en facilitant la pénétration de nos produits et services culturels dans le marché mondial,

Recommandons, dans cette optique, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres réglementaires adaptés aux besoins du secteur culturel et, en particulier, de mesures fiscales favorables au financement du secteur,

Sollicitons la mise en place, au niveau national et au niveau régional, de fonds d'appui à l'initiative culturelle guidés par les principes de transparence et d'équité qui doivent régir la mise en œuvre des fonds publics,

Insistons pour que des mesures effectives soient prises afin de lever les entraves qui pèsent sur la libre circulation des acteurs culturels au sein de la région,

Invitons les Etats et organisations d'intégration régionale à prendre conscience de la contribution que les acteurs culturels non étatiques ont à apporter à la définition de politiques culturelles pertinentes et à leur mise en œuvre efficace, et de tout mettre en œuvre pour promouvoir la participation constructive de ces acteurs,

Lançons un appel à l'ensemble des partenaires au développement pour qu'ils traduisent concrètement leurs engagements en faveur du renforcement du secteur culturel en Afrique et mettent en place ou développent des mécanismes d'appui adaptés et complémentaires,

Invitons l'OCPA et les autres institutions régionales, notamment le CERDOTOLA, à poursuivre et renforcer leur rôle de facilitateur en vue du renforcement des capacités et de la promotion du dialogue entre toutes les parties prenantes au développement du secteur culturel,

Demandons en particulier à l'OCPA d'envisager l'organisation, dans chacun de nos pays et dans les meilleurs délais possibles, d'une plate forme qui réunira les acteurs culturels non étatiques, les diverses autorités nationales concernées (Ministères de la Culture mais aussi des Finances, de l'Education etc.) et les partenaires au développement, afin de débattre des défis auxquels le secteur culturel est confronté et de dégager des solutions.

Nous adressons nos vifs remerciements aux organisateurs et à leurs partenaires pour avoir pris l'initiative du séminaire et pour la qualité de son organisation.

Fait à Yaoundé le 18 septembre 2009.